



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CDC Arkhinéo : bilan 2007

***17 millions de documents ont été archivés en 2007
et plus de 30 millions sont attendus pour 2008***

Paris, le 10 avril 2008 – CDC Arkhinéo, Tiers de Confiance Archiveur, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, dresse son bilan 2007. Avec un doublement de son chiffre d'affaires et des perspectives en hausse, la société confirme sa place de leader de l'archivage électronique et démontre une nouvelle fois sa capacité à s'adapter aux évolutions du secteur :

- **17 millions de documents archivés en 2007**, soit une hausse de **100%** par rapport à l'année précédente (8,5 millions de documents) ;
- **35 clients directs et plusieurs centaines via ses partenaires** qui intègrent à leur offre de dématérialisation le service d'archivage unique Coffre-fort électronique® ;
- **300 tonnes de papier économisées.**

Avec **37 millions de documents archivés depuis 4 ans**, CDC Arkhinéo conforte sa place de premier Tiers Archiveur français de documents électroniques au sens de la loi de mars 2000.

Depuis sa création en 2001, la société a développé une offre de services complète, adaptée aux nouvelles problématiques et aux attentes du marché. D'abord exclusivement axée sur l'archivage d'e-mails, elle a rapidement évolué vers tous types de documents électroniques devant être conservés sur le long terme : factures, contrats, images-chèques, bons de commande, bulletins de salaires, conversations téléphoniques, etc. Le premier Tiers Archiveur français utilise depuis l'origine les technologies préconisées par les récentes recommandations de la norme AFNOR Z42-013 (disques ré-inscriptibles et scellement par des procédés cryptographiques), qui définit les procédures à respecter pour l'archivage électronique. Par ailleurs, son site de sauvegarde est distant de plus de 450 kilomètres des deux sites principaux situés en région parisienne.

Les nouveaux enjeux de la dématérialisation

La dématérialisation est un processus qui tend à s'accélérer, impulsé par les réformes de l'État et les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies. Ce phénomène permet de répondre à des tendances de fond incontournables, comme les obligations légales, les exigences de sécurité et la recherche d'accroissement d'efficacité et de productivité. Ainsi, l'information est mieux partagée et les conditions de travail sont améliorées : à titre d'exemple, la plate-forme billManager™ réduit de 60 % les coûts liés au traitement des factures (édition, remise en poste, acheminement, suivi, saisie comptable, archivage)¹.

¹ Etude b-process.

De plus, en réduisant considérablement la consommation de papier, et la production de CO₂ liée au transport, ce sont près de 300 tonnes de papier qui ont été économisées par CDC Arkhinéo en 2007.

Si les secteurs public et privé s'engagent sur la voie de la dématérialisation, c'est parce que les avantages sont nombreux et immédiats. Ainsi, les pouvoirs publics ont fait de l'e-administration un enjeu majeur : aujourd'hui, ce sont des centaines de millions de documents administratifs en version papier qui deviennent des fichiers électroniques.

L'archivage électronique pour répondre aux besoins actuels des administrations et des entreprises

L'essor de la dématérialisation entraîne dans son sillage immédiat la croissance de l'archivage. En effet, l'archivage à valeur probante est devenu indispensable pour faire face aux nouvelles obligations légales et sécuritaires. Au cœur des préoccupations des administrations et des entreprises, il constitue l'un des champs de réflexion et d'action des DSI. Selon une étude récente du cabinet Markess sur le secteur public², les projets de dématérialisation et d'archivage constituent une tendance de fond et figurent respectivement au 1^{er} et au 3^{ème} rang de leurs priorités.

Pour Charles du Boullay, Directeur général, « *la dématérialisation des échanges et l'archivage électronique des données dématérialisées, au-delà du cadre juridique en vigueur et des obligations qui en résultent, sont une arme imparable pour gagner en efficacité et décroiser l'information* ».

À propos de CDC Arkhinéo

Créée en 2001, CDC Arkhinéo est une filiale détenue à 100% par la Caisse des Dépôts et Consignations. CDC Arkhinéo, tiers de confiance archiveur, est la première société française d'archivage et de conservation à long terme des données électroniques.

CDC Arkhinéo s'engage en effet à tous les stades du processus : garantie de conservation des données dans des centres d'archivage hautement sécurisés (site de sauvegarde distant de plus de 450 kilomètres des deux sites principaux situés en région parisienne), garantie d'intégrité des données déposées, garantie de haute disponibilité et garantie d'intégralité de restitution des données dans le temps.

CDC Arkhinéo archive aujourd'hui les données numériques de clients prestigieux tels que achatpublic.com, b-process, Carrefour France, CDC CEE (FAST), CertEurope, Coface, Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), Deskom, Experian (Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, Chambre Nationale des Huissiers de Justice), Gemalto, GSF, Informatique CDC, Keynectis (Crédit Agricole SA, Finaref, Monabanq), Kerema, Keyvelop, Orange Business Services, Pepsico, Pixid.

Pour plus d'informations, consultez notre site et abonnez-vous à notre flux RSS : www.cdcarphineo.fr

CDC ARKHINÉO Caroline Ceintrey Tél. : 01 40 46 36 59 caroline.ceintrey@cdcarphineo.fr	CICOMMUNICATION Sandie Hamon Tél. : 01 47 23 90 48 hamon@cicommunication.com
---	---

² Etude Markess « Bilan et Perspectives des Logiciels et Services IT dans l'Administration Française, 2007-2009 ».